

N° DEL 2014.06.04/103

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014** à **18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

THEME : FINANCES 6.

**OBJET : ASSOCIATION
ASSASSINAT DE JAURES –
ANNULATION A LA
DEMANDE DE
L'ASSOCIATION DE LA
SUBVENTION ATTRIBUEE
EN 2014.**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

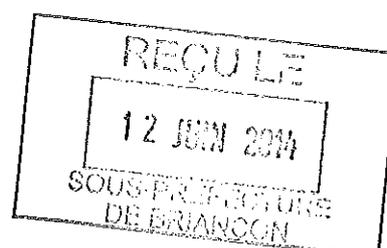
Etaient Représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

Absents-Excusés :

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.



Rapporteur : Nicole GUERIN.

A l'occasion des commémorations du centenaire de l'assassinat de Jean Jaurès, le 31 juillet 1914, et par délibération N°DEL 2014.02.12/041 en date du 12 février 2014, le conseil municipal de Briançon a attribué à l'association « Assassinat de Jaurès » une subvention de 4 500 euros.

Aujourd'hui, l'association informe la commune qu'elle ne pourra pas organiser cet évènement en raison de la défection de deux artistes. Elle renonce, par conséquent, au bénéfice de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'annuler l'attribution de la subvention de 4 500 euros à l'association « Assassinat de Jaurès » ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 11 JUIN 2014
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014